
DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE



Budget 2018



Conseil municipal du 06 février 2018

1. INTRODUCTION

Instauré par la loi du 6 février 1992 et en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci, pour les communes de plus de 3 500 habitants et plus.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, mais doit faire néanmoins l'objet d'une discussion, à l'issue de laquelle le conseil municipal prend acte sous la forme d'une délibération, transmise au contrôle de légalité.

Il permet aux conseillers d'avoir un éclairage sur le contexte économique de préparation du budget ainsi que sur les orientations et la stratégie souhaitée par la municipalité, pour le budget suivant et les années à venir.

La loi du 07 août 2015 impose également un focus spécifique sur le niveau et la structure de la dette et les investissements pluriannuels prévus.

Le détail du budget primitif 2018, sera examiné par l'assemblée délibérante lors d'une séance du conseil du 06 mars 2018.

Si le DOB 2018 aura comme objectif premier d'analyser l'exécution budgétaire de 2017 à l'aune des budgets précédents, avec un état des lieux des actions réalisées et de la situation financière, il aura surtout pour ambition d'évaluer l'impact des opérations structurantes pour les années à venir et les derniers investissements à réaliser avant 2020. De plus, la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 bouleverse de façon substantielle les relations entre l'Etat et les collectivités.

Compte tenu des enjeux, une approche prospective est indispensable pour garantir les équilibres budgétaires à moyen terme, ainsi qu'un niveau d'endettement comparable aux communes de la strate de Montmerle.

Table des matières

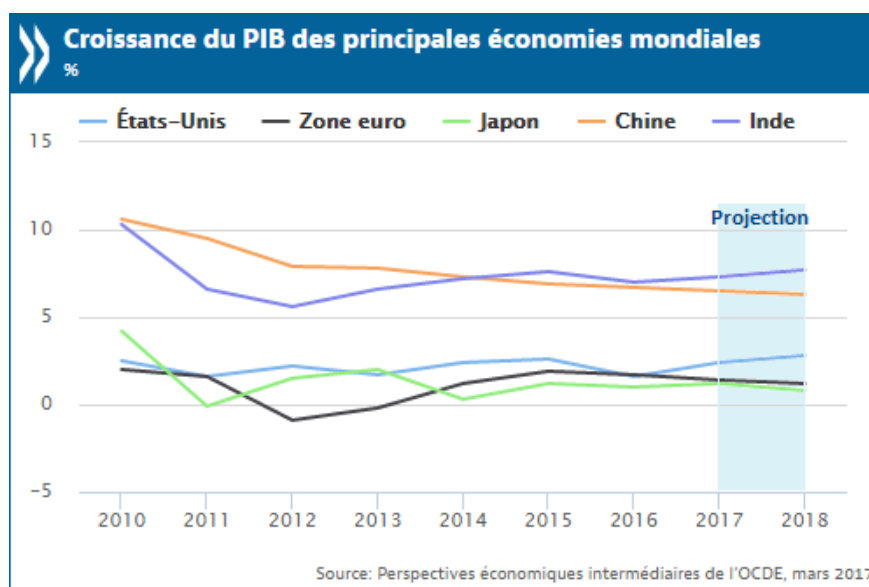
1. INTRODUCTION.....	2
2. Le contexte de la préparation budgétaire	4
2.1 Le contexte économique.....	4
2.2 Au niveau national.....	4
2.3 - L'inflation.....	5
3. La Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022.....	5
3.1. Les contrats Etat – Collectivités Locales.....	6
3.2. Les Dotations	7
3.3 Les mesures fiscales	8
3.4. Autres dispositions	8
4. Le contexte local	9
4.1 Les Dotations de l'Etat.....	9
4.2 Le cadre intercommunal.....	9
5. Situation et orientations budgétaires 2017	10
5.1 Les recettes de fonctionnement	10
Prospective Recettes 2018	11
5.2 Les dépenses de fonctionnement	12
5.3 La capacité d'autofinancement	15
5.4 La section d'investissement	16
6. Situation de la dette de la commune	21
7. Prospective financière et investissements 2018 - 2020	22
8. Prospective financière 2018 - 2026	25
9. Développement des projets touristiques	27
9.1 Camping Les Mûriers.....	27
9.2 Le Castel de Valrose.....	28
10. Lexique	29

2. Le contexte de la préparation budgétaire

2.1 *Le contexte économique*

L'influence du contexte national et international est à prendre en compte dans les orientations budgétaires, car il a un impact significatif sur le dynamisme des recettes communales.

L'Organisation pour la coopération et le développement économique a relevé ses prévisions de croissance à la hausse pour 2017 pour la France. Elle s'attend désormais à ce que le produit intérieur brut s'élève à **1,9% cette année**, soit 0,7 point de plus que la dernière estimation publiée en novembre dernier. Cette révision à la hausse s'explique par « des mesures adoptées par le gouvernement concernant l'accélération de l'amortissement de l'investissement et la politique de soutien à l'emploi ».



L'impact de la situation économique sur les finances locales

2.2 *Au niveau national*

Dans ce contexte, les finances publiques devraient poursuivre leur consolidation avec une réduction progressive du déficit public. Il devrait être proche de 3,0 % du PIB en 2017 et passer en dessous de la barre des 3 % en 2018.

Toutefois, pour la première fois, le gouvernement a annoncé que la réduction de la dette de l'Etat, était impossible jusqu'en 2022, du fait des emprunts contractés.

Une légère reprise de l'investissement est amorcée en France en 2017, elle est majoritairement soutenue par les communes et Régions qui ont davantage investi cette année.

De même, l'ensemble des collectivités ont eu un faible recours à l'endettement et bien maîtrisé leurs charges. (+ 2,4 % d'augmentation des charges générales de fonctionnement ; dont 1,4 % pour le personnel).

La situation économique de la France reste marquée par un chômage élevé de 9,5 % (2^{ème} trimestre 2017), ce qui témoigne d'une très légère baisse.

Si l'activité des entreprises a sensiblement redémarré, ces dernières ne sont pas encore en capacité d'embaucher.

2.3 - L'inflation

Le taux d'inflation estimé sur l'année 2017 et de + 1.2 % et devrait continuer à croître sur 2018 et après.

3. La Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022

Un nouveau gouvernement a été installé en mai 2017, suite à l'élection du Président de la République.

La loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 a fait l'objet de nombreux débats, tant celle-ci bouleverse les habitudes données par les gouvernements antérieurs sur le sujet. Elle se singularise par des éléments structurels différents :

- Echelonnement sur un cycle de 3 ans voire plus, agissant en rupture avec la logique d'annualité habituelle,
- Incitation des collectivités à maîtriser leurs dépenses, mais n'agira plus ou peu sur leurs recettes,
- Réforme en profondeur la fiscalité et notamment la taxe d'habitation et la [CVAE](#),
- Modification des modalités de rémunérations des agents publics (CSG, Prélèvement à la source), et réduction du nombre de contrats aidés,
- Plafonnement des taxes de certains établissements publics (Agence de l'Eau),
- Lissage et réduction des aides au logement, avec un volet conséquent pour les bailleurs sociaux.

En proposant une meilleure lisibilité de l'action gouvernementale sur les 3 prochaines années, cette loi donne une trajectoire indispensable aux élus locaux, pour leur prospective budgétaire. Malgré de faibles marges, elle devrait favoriser l'investissement des collectivités locales.

Toutefois, certains éléments doivent être précisés dans les mois à venir, notamment sur les modalités d'application du cadre législatif. Dans cette attente, l'équipe municipale devra faire preuve de prudence dans sa politique financière.

3.1. Les contrats Etat – Collectivités Locales

L'article 10 de la loi prévoit un plan d'économies de 13 Milliards d'euros sur la période, pour le financement des collectivités.

Une contractualisation est proposée aux 340 plus grandes collectivités, dont le budget de fonctionnement dépasse les 60 millions d'€ / an, avec les modalités suivantes :

- Ne pas dépasser une augmentation de 1,2 % de leurs dépenses de fonctionnement chaque année. (équivalente au taux de l'inflation). Ce taux est pondéré par les facteurs exogènes susceptibles d'intervenir, comme l'évolution de la population, le revenu moyen par habitant, etc. Les budgets annexes ne sont pas pris en compte.
- Respecter un ratio d'endettement (Capacité d'autofinancement / Dette) inférieur à 12 ans.

En fonction des résultats observés chaque année, un principe de bonus –malus s'applique sur les dotations.

Malus : L'écart des dépenses entre chaque année ne doit pas excéder 1.2 %. S'il excède, un malus de 75 % est appliqué sur l'écart (collectivités contractualisées), mais ce dernier ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement de l'année considérée.

Exemple :

Collectivité contractualisées	Recettes Fonct. N et N+1	Dép. Fonct. N	Dép. Fonct. N+1	Taux évolution max 1.2 %	Malus 75 % de l'écart Max 2 % RRF
Collectivité X	1 200	1 000	1 030	3 %	-22.5
Collectivité Y	1 200	1 000	1 200	20 %	-24
Collectivité Z	1 200	1 000	1 010	1 %	0

Bonus : En cas d'atteinte ou de dépassement des objectifs, un taux de majoration sera appliqué aux subventions pour les opérations bénéficiant du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Si ces dispositions ne s'appliquent qu'aux 340 plus grandes collectivités, la municipalité souhaite également tenir cet engagement pour la commune, car il est fort probable que des modalités similaires soient mises en œuvre très prochainement pour toutes les autres.

A noter qu'aucun élément tangible n'est précisé sur la prise en considération de nouvelles compétences, ou en cas de reprise d'un service (exemple de la restauration scolaire), qui tendent mécaniquement à augmenter les dépenses, ou de dépenses exceptionnelles sur un exercice...

3.2. Les Dotations

Les Dotations de l'Etat sont globalement maintenues pour les 3 prochaines années, au niveau de l'année de 2017.

- Progression des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Rurale pour Montmerle)
L'enveloppe nationale de la DSR est augmentée de 90 Millions d'euros. Une petite augmentation peut donc être anticipée sur le budget 2018. Ce financement émanera principalement du jeu d'écrêtements appliqués à la DGF.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :
La DGF fait l'objet d'un certain nombre de mécanismes d'ajustement (bourg-centre et communes touristiques, DGF négative), mais surtout d'un principe d'écrêtement. Les modalités de ce calcul sont plutôt complexes et permettront de financer l'augmentation des dotations de péréquation. L'objectif annoncé par le gouvernement est de favoriser les villes de banlieues. Une légère diminution devra être appliquée par mesure de sécurité sur le BP 2018.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :
Pas de modifications particulières, elle restera au montant de 2017.
- Dotations de l'Etat à l'investissement Public Local (DSIL et DETR) :
 - La DSIL est pérennisée et désormais inscrite à l'article L2334-42 du CGCT. Son montant devrait avoisiner les 615 Millions d'€. A noter que l'ensemble des projets ayant fait l'objet d'une subvention seront publiés par la Préfecture avant le 30 septembre chaque année.
 - La DETR est maintenue à 996 M€, majorée de 50 M€ émanant de l'ancienne seconde enveloppe de la DSIL.
- FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) :

Le montant du FPIC 2018 est estimé à 1 Milliards d'€ comme en 2017. Le plafonnement à 13 % des ressources prises en compte pour le calcul du Potentiel Fiscal Intercommunal Agrégé (PFIA) passe à 13.5 % pour 2018.

A noter qu'avec la création de la nouvelle communauté de communes Val de Saône Centre, la commune de Montmerle ne paie plus de FPIC depuis 2017 (-7 000 €).

3.3 Les mesures fiscales

La réforme fiscale la plus marquante de la loi porte sur le dégrèvement de la taxe d'habitation d'une majorité des contribuables, sur 3 ans.

80 % des foyers (niveau national), seront dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Elle sera maintenue pour les autres.

L'Etat prendra en charge la part de [TH](#) concernée par le dégrèvement, auprès des collectivités.

Ceci n'interdit pas en revanche une assemblée délibérante, de modifier ses taux (ou abattements) pour les années à venir. Le cas échéant, un contribuable exonéré à 100 % ne payera que la différence liée à l'augmentation du taux.

Exemple :

- Un contribuable exonéré à 100 % en 2020, qui payait 500 € de TH en 2017.
 - o Si le taux de la commune n'évolue pas, sa TH en 2020 sera de 0 €, la commune est compensée à hauteur de 500 € par l'Etat.
 - o Si le taux augmente 2018 ou plus, et que sa nouvelle TH est de 550 €, par exemple. L'administré payera 50 € (en 2020 et plus) de TH et la commune sera exonérée de 500 € par l'Etat.

Pour les années 2018 et 2019, le mécanisme est identique mais avec une répartition différente selon les taux de compensation annoncés par l'Etat.

Si l'Etat compense à l'euro près ce dégrèvement, il n'y aura pas d'incidence pour la commune, néanmoins, rien ne peut le garantir sur le long terme.

Les valeurs locatives cadastrales subiront un taux d'évolution de 1.24 % en 2018, soit l'équivalent de l'inflation.

Pour la commune de Montmerle (source Sénat):

Nombre total de foyers TH	Montant TH totale en 2017	Nbre actuel d'exonérés ayant une TH nulle	Nombre de nouveaux exonérés	Montant du dégrèvement en 2020	Ratio nouv. exonérés / Foyers	Ratio Nbre total exonérés / Foyers
1 559	974 000 €	165	1 024	639 248 €	65.68 %	76.27 %

3.4. Autres dispositions

- Instauration du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019,
- Report des effets du [PPCR](#) : les mesures devant entrer en vigueur en 2018 sont reportées en 2019, reportant également d'un an les dispositions prévues ultérieurement.
- CSG : hausse de la CSG de 1,7 point pour tous les actifs avec un mécanisme de compensation à 100 % pour les salariés du privé. En revanche, pour les agents du publics (taux de cotisation chômage et maladie différents), la loi crée une indemnité obligatoire, à la charge des employeurs publics, destinée à compenser cette hausse.
- Maintien des mesures incitatives sur les Dotations pour les communes nouvelles.

4. Le contexte local

4.1 *Les Dotations de l'Etat*

Les dispositions de la loi de Finances 2018 – 2022 auront un impact immédiat sur le montant des Dotations. Pour la première fois depuis 2013, le montant global des dotations ne devrait pas diminuer et ce durant les 3 prochaines années. Cela laisse une perspective plus stable pour les décisions budgétaires, même si la prudence devra guider les élus sur la période.

EVOLUTIONS DOTATIONS PERIODE 2013 - 2017 - en €					
Année	Montant de la DGF	Montant de la DSR	Montant de la DNP	Total	Evolution cumulée
2013	487 406	203 040	87 250	777 696	
2014	466 640	213 127	85 140	764 907	-12 789
2015	416 479	208 928	84 564	709 971	-67 725
2016	362 560	220 614	76 890	660 064	-117 632
2017	333 647	227 265	72 334	633 246	-144 450
2018	325 000	235 000	70 000	625 000	-152 696

4.2 *Le cadre intercommunal*

La communauté de communes Val de Saône-Centre a été créée au 1^{er} janvier 2017.

La compétence pour la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage a été transférée à la communauté en date du 1^{er} janvier 2017.

Après discussions dans le cadre de la CLECT, il a été décidé que le montant de l'attribution de compensation pour le transfert de l'aire d'accueil soit équivalent à 0 €.

Par conséquent, le montant de l'attribution de compensation 2017 n'a pas bougé par rapport aux années précédentes et devrait rester stable jusqu'à la fin du mandat 87 000 €.

A noter qu'en 2017, la commune a été destinataire d'un fonds de solidarité de la CCVSC de 2 935 €, dont bénéficiaient les anciennes communes de Val de Saône – Chalaronne.

Ce fonds de solidarité n'est pas susceptible d'être reconduit en 2018.

5. Situation et orientations budgétaires 2017

5.1 Les recettes de fonctionnement

Comme indiqué, les recettes de fonctionnement sont sensiblement en baisse ces dernières années du fait des baisses des Dotations de l'Etat et de la volonté de l'équipe municipale de ne pas activer le levier de l'imposition.

Seule l'augmentation des bases fiscales de l'Etat permet de limiter ces pertes.

Recettes Réelles de fonctionnement en K €	2013	2014	2015	2016	2017
Ventes / Prestations de service	42	49	81	134	224
Ressources fiscales	1 787	1 768	1 820	1 809*	1 866
Dotations et participations	876	885	860	826*	754
Autres recettes réelles	119	91	115	143**	276***
TOTAL	2 824	2 793	2 876	2 912	3 120 2 944 sans les cessions

*Nb : transfert de la taxe des droits de mutation dans les dotations et participations (43 k €)

**Reprise sur provisions (Castel et personnel) d'un montant de 151 000 €, neutralisée pour comparaison.

*** Dont 176 k € de cessions foncières exceptionnelles à la CCVSC (Visonis).

Eléments d'analyse pour l'année 2017

Le montant des recettes 2017 indique une augmentation, mais plusieurs éléments viennent pondérer ce résultat :

- Les ventes de prestations de service sont abondées par la reprise en gestion du restaurant scolaire et de la garderie élémentaire avec un fonctionnement en année pleine. Les dépenses ont donc également augmenté.
- Les cessions foncières à la Communauté de Communes (176 k €),

A noter, la Taxe sur l'Electricité (TCFE) a augmenté de + 5 000 €, suite à l'augmentation décidée fin 2016 par le conseil. Elle neutralisera la perte des recettes de la taxe de séjour, transférée à la communauté en 2018.

Prospective Recettes 2018

La municipalité ne souhaitant pas augmenter les niveaux d'imposition en 2018 (restés stables depuis 12 ans), peu de marges de manœuvres s'offriront à la commune sur le budget 2018. Cette projection part du postulat d'un maintien des rythmes scolaires à 4,5 jours.

Recettes Réelles de fonctionnement en K €	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ventes / Prestations de service	42	49	81	134	224	220
Ressources fiscales	1 787	1 768	1 820	1 809	1 866	1 862
Dotations et participations	876	885	860	826	754	732
Autres recettes réelles	119	91	115	143	276	113
TOTAL	2 824	2 793	2 876	2 912	3 120 2 944 sans les cessions	2 927

Malgré l'augmentation des prestations de service (restaurant et garderies) ainsi que des recettes fiscales (+1.24% sur les bases), et de la TCFE, le montant des recettes totales de fonctionnement sera inférieur aux années précédentes (en neutralisant le restaurant scolaire).

Des recettes de FCTVA devront être ajoutée au BP 2018 puisque depuis 2016 certaines dépenses de fonctionnement sur les bâtiments et la voirie sont éligibles (estimées à 15 k € env.). Elles n'ont pas été ajoutées dans le tableau, pour faciliter la comparaison.

A noter que la commune prévoit l'exécution de deux baux emphytéotiques qui influenceront sur le niveau des recettes, mais feront l'objet d'une dépense d'investissement identiques. (Bail rue Saget, non réalisé en 2016 et 2017 et bail pour l'immeuble 46 rue de Lyon, 422 k € au total), non-inscrits dans cette prévision pour faciliter les comparaisons.

En conclusion la municipalité devra être très vigilante sur ses dépenses de fonctionnement pour 2018 et poursuivre ses efforts pour tenter de s'aligner le contrat Etat-Collectivités.

5.2 Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement en K €	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N-1 en %
Charges à caractère général 011	655	607	586	680	676	-0,59
Charges de personnel 012	1 002	968	1 016	1 149	1 167	1,57
Charges de gestion courante (Subventions).	241	311	469	332	302	-9,04
Intérêts	35	28	25	19	13	-31,58
Autres dépenses	1	2	1	88*	2	-97,73
TOTAL	1 934	1 916	2 097	2 296	2 160	-5,92

*Dépense de la provision neutralisée pour comparaison (151 k €)

Les dépenses de fonctionnement 2017 témoignent d'un excellent résultat, synonyme d'une bonne maîtrise financière, puisque tous les chapitres sont en diminution par rapport à l'année précédente, sauf celui des Ressources Humaines, mais dont la hausse s'explique par plusieurs effets :

- Le Glissement Vieillesse Technicité,
- Le rachat d'années antérieures à la CNRACL pour des agents contractuels devenus titulaires (15 k €),
- La régularisation des indemnités d'assurances de l'année 2016, suite au changement de contrat,
- L'instauration du PPCR pour les agents publics avec la revalorisation du point d'indice et les changements de grille indiciaire.
- Le paiement d'indemnités suite aux contentieux avec les agents, de l'ancienne équipe municipale.

Pour autant de nouvelles charges pèsent sur la commune, sans qu'elle ne puisse s'y soustraire :

- Fonctionnement du restaurant scolaire sur la totalité de l'année (achat de repas 95 k €)
- La rente à verser à Mme Tournebize pour le Castel (24 k €)
- L'augmentation de la cotisation au SIEA, pour la fibre optique (11 k €), pour laquelle la commune a choisi de ne pas taxer les contribuables (*ce qu'elle aurait pu faire*).
- L'augmentation du coût des charges énergétiques, de l'inflation, etc.

Cette réussite tient à plusieurs décisions municipales qui portent leurs fruits aujourd'hui :

- Recherches d'économies systématiques, sur tous les postes de dépenses du chapitre 011 (assurances, contrats mutualisés, changement d'opérateurs, etc.), depuis 3 ans,
- Gestion drastiques des dépenses du camping, pour parvenir à un quasi équilibre de gestion, après l'avoir désendetté totalement, entraînant une subvention du Budget Principal beaucoup plus basse (charges de gestion courante),
- Le faible recours à l'emprunt durant le mandat, et notamment l'obtention d'un prêt à taux 0 pour la salle des fêtes, amenant les intérêts d'emprunts à bien diminuer sur le mandat.
- Maîtrise de la masse salariale, sans recrutement supplémentaire,
- Un entretien plus rigoureux sur les bâtiments, limitant les sinistres et grosses réparations,
- Le lancement du projet de **Commune Digitale** (RAR électroniques – Affranchissement).
- La politique menée auprès du Centre technique municipal :
 - o **remplacement des véhicules du Centre Technique**, permettant de contenir les dépenses d'entretien,
 - o **Acquisition de matériels performants** pour l'ensemble des agents ainsi que d'un outil de gestion informatisée, augmentant leur efficacité et évitant le recours à des embauches supplémentaires,
 - o La **création d'un magasin**, limitant les nombreux déplacements à Belleville notamment et les charges inhérentes,
 - o La **gestion des déchets** en interne, grâce au nouveau camion Amplirol, supprimant la location exorbitante des bennes à déchets.

On constate donc que l'objectif fixé par le gouvernement aux 340 plus grandes collectivités est largement atteint en 2017 par la commune de Montmerle.

Prospective 2018

En 2018, les dépenses de fonctionnement devront faire l'objet d'une rigueur exemplaire.

Dépenses réelles de fonctionnement en K €	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges à caractère général 011	655	607	586	680	676	800
Charges de personnel 012	1 002	968	1 016	1 149	1 167	1 190
Charges de gestion courante (Subventions).	241	311	469	332	302	376
Intérêts	35	28	25	19	13	9
Autres dépenses	1	2	1	88*	2	2
TOTAL	1 934	1 916	2 097	2 296	2 160	2 377

*Dépense de 151 000 € pour risques et charge neutralisée.

La prospective 2018 est évaluée à la hausse comme lors de toute préparation budgétaire (prévision à 2 371 en 2017)

Elle ne tient pas compte d'un remboursement suite au sinistre du bâtiment incendié – Imp. Des Terreaux (70 / 80 k € environ).

Elle sera marquée par les points suivants :

- Subvention importante pour le camping, afin de financer sa mise en accessibilité (70 k €) dont 65 k € pour les travaux d'Agenda d'Accessibilité,
- Effort significatif à destination des bâtiments existants et un entretien approfondi (électricité, réseaux, etc.), mené pour partie en régie,
- La mise en fonctionnement minimal du Castel de Valrose avant son exploitation entraînant des charges de gaz notamment,
- Une estimation de la masse salariale au 1 190 k€ comme les années précédentes, mais qui devrait être inférieure dans le réalisé (estimée au plus juste à 1 170 k€). Néanmoins la municipalité souhaite tenir ce cap du 1 190 k€, jusqu'à la fin du mandat.
- Acquisition de nouveaux logiciels liés au projet de dématérialisation,
- Réflexion sur les économies d'énergies, notamment pour l'éclairage public,

La municipalité poursuivra donc sans relâche ses efforts pour obtenir un CA 2018 proche de celui de 2017 et se garantir une capacité d'autofinancement suffisante pour le lancement du programme des écoles publiques sur la fin du mandat.

5.3 La capacité d'autofinancement

La seule lecture des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget n'est pas suffisante pour qualifier la situation budgétaire de la commune.

D'autres indicateurs sont nécessaires comme l'épargne nette et l'épargne brute qui permettent de vérifier la capacité de la collectivité à financer ses investissements, ses emprunts en cours et sa possibilité d'en souscrire de nouveaux, gage de pérennité pour les années à venir.

EVOLUTION EPARGNE Brute / Nette	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	2 824	2 793	2 876	2 912	3 119
Dépenses réelles de fonctionnement	1 934	1 916	2 097	2 296	2 152
Epargne de gestion	890	877	779	616	967
Intérêts d'emprunts	35	28	25	19	13
Remboursement du capital	224	199	224	210	207
Epargne nette	631	650	530	387	747

Résultats avec provisions neutralisées

Le niveau d'épargne est en forte augmentation en 2017, ceci est lié en partie à la vente de parcelles à la communauté de communes, pour un montant de 176 000 € (compte 775). En neutralisant ce produit exceptionnel, l'épargne nette s'élève à 571 k € ce qui reste un résultat pleinement satisfaisant.

Son évolution positive est liée à la réduction des dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2017 et un désendettement progressif de la commune, qui attendra son seuil minimum (sans nouvel emprunt) en 2019.

Cette dynamique doit être impérativement préservée jusqu'à la fin du mandat, pour permettre de financer la fin des grosses opérations, sur des fonds propres, et de dégager une capacité suffisante pour ne pas emprunter sur la totalité du programme de l'école maternelle.

Le taux d'épargne nette est de 192 € / habitant ce qui est totalement satisfaisant par rapport à la moyenne de la strate (95 € / habitant) et représente 25% des produits de fonctionnement (19 % en moyenne sur la strate).

EVOLUTION EPARGNE Brute / Nette	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	3 119	2 927	3 000	3 050
Dépenses réelles de fonctionnement	2 152	2 377	2 420	2 450
Epargne de gestion	967	550	580	600
Intérêts d'emprunts	13	8	5	3
Remboursement du capital	207	218	113	85
Epargne nette	747	324	462	512

Cette projection table sur les évolutions prudentes, avec un maintien des rythmes scolaires à 4.5 jours et s'inscrit dans les limites du contrat Etat – Collectivités Territoriales.

Comme prévu lors du plan de mandat, il sera proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune en 2018, malgré toutes les évolutions subies depuis 2014.

Pour rappel, les taux d'imposition actuellement en vigueur sont les suivants :

Recette fiscale	Taux communal	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation	16.51%	14.06%
Taxe foncière propriétés bâties	20.30%	19.21%
Taxe foncière propriétés non bâties	46.94%	51.95%

5.4 La section d'investissement

Montmerle, ville-centre de la nouvelle communauté de communes Val de Saône Centre, se doit d'être une commune attractive et structurante pour les habitants. Ces objectifs seront atteints par des actions fortes :

- Construction d'équipements structurants pour la commune et le territoire,
- Poursuite de la modernisation des services publics,
- Favoriser le développement économique pour l'emploi,
- Maintenir des services de proximité essentiels,
- Finaliser la politique d'accessibilité des équipements et des espaces publics,
- Prospective foncière dynamique en termes d'acquisitions et de cessions,

Les dépenses d'investissement

L'année 2017 a été un exercice important sur le plan de l'investissement car tous les programmes de travaux du mandat sont en cours et se concrétisent.

Opérations réalisées en 2017

OPERATIONS	REALISE	RAR 2018	NOTES
271 – PLU - SGEP	7 800 €	22 110.00 €	Finalisation 2018
297 - Terrain de tennis couvert	634 599.50 €		Terminé 2017
310 - JARDINS PARTAGES	1 835.93 €		Fin d'opération – Jardins des possibles
314 - TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX 2016	39 374.63 €	8 820.00 €	SGEP – Fin Clos des Carriats – Petits travaux de voirie
322 - MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	87 217.16 €	8 760.00 €	Camion amplirol / Logiciels / Matériels ST / Magasin ST
323 - AMENAGEMENT GROUPE SCOLAIRE	55 214.58 €	15 687.00 €	Ecoles numériques – Etude construction écoles
325 - ECLAIRAGE PUBLIC	54 874.22 €		3ème tranche – Fin d'opération de modernisation
326 - RENOVATION GENDARMERIE	13 310.36 €		Solde opération
328 - PARKING RUE DE MACON	217 780.95 €	12 657.71 €	Fin opération début 2018
329 - AMELIORATION DU CADRE DE VIE 2016	36 360.50 €	4 341.60 €	Programme signalétique / Aribus / Mâts / Mobilier urbain / Acquisition Saget
330 - TRAVAUX SUR BÂTIMENTS	8 383.42 €		Amélioration et sécurisation Accueil Mairie
331 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	35 672.06 €		Solde Tour des Minimes / Signalétique
333 - ACCESSIBILITE	46 576.64 €	3 774.00 €	Programme ADAP
334 - SALLE DES FETES	112 832.26 €	918 917.01 €	Travaux en cours – Fin opération 2018
335 - CASTEL DE VALROSE	30 781.12 €		Chaudière gaz et toiture
336 - TRAVAUX VOIRIES 2017	173 135.46 €	120 832.82 €	
337 – AMELIORATION CADRE DE VIE 2017	1 224.00 €	27 408.40 €	Mobilier urbain
338 – MATERIELS ET OUTILLAGES 2017	14 674.48 €	32 341.42 €	Matériels informatiques - ST
339 – FONCIER 2017	177 522.35 €		Eviction Ravoux
340 – PARC DE LA BATELLERIE	0.00 €	1 884.00 €	Opération non démarrée
<i>Non affecté</i>	209 930.09 €		<i>Capital emprunts...</i>
TOTAL	1 977 624.00 €	1 177 533.96 €	

Le montant des restes à réaliser en recettes est de 384 900.00 € - Subventions Salle des fêtes / PLU / Conteneurs enterrés SMIDOM, rue de Mâcon.

Le total des investissements pour 2017, RAR compris est de **3 155 157.96 €**. Ce montant exceptionnel témoigne du volontarisme et de l'engagement de l'équipe municipale pour faire évoluer les équipements publics et repositionner Montmerle comme une ville attractive et dynamique.

A noter enfin que les restes à réaliser en recettes ne tiennent pas compte de la cession foncière des tènements pour la maison de santé (252 000 €), tandis que l'indemnité d'éviction a dû être versée en fin d'année, suite à la signature du compromis de vente avec le bailleur Ain Habitat. (339 – Foncier).

Focus sur les grosses opérations d'investissements (dépenses – recettes) sur la totalité de l'opération

297 – Terrains de tennis couverts

DEPENSES		RECETTES	
Poste dépense	Réalisé	Objet	Réalisé
Maitre d'œuvre - AAMR - ABAC	35 262,00 €	Club de tennis	150 000 €
Bureau de contrôle	3 840,00 €	FCTVA	80 000 €
SPS	1 992,00 €		
Plans Topographiques	1 056,00 €		
Etudes de sols	3 594,00 €		
Publications marchés	1 182,00 €		
Acquisition foncière + frais	40 068,57 €		
Eviction M. Perrier	7 000,00 €		
Travaux	630 447,50 €		
TOTAL TTC	724 442,07 €	TOTAL	230 000 €
RESTE A CHARGE COMMUNE	494 442.07 €		

334 – Salle des fêtes

DEPENSES			RECETTES	
Poste dépense	Détail	Montant estimé TTC	Détail	Montant ht
TRAVAUX OFFRE DE BASE	Démolitions - Maçonneries - VRD	241 454,68 €	Subvention Conseil Départemental	125 000,00 €
	Désamiantage	17 100,00 €	Subvention DETR	81 000,00 €
	Etanchéité	14 666,40 €	Certificat énergie	3 700,00 €
	Ravalement façades	41 055,98 €	Subvention Région ARA	161 000,00 €
	Menuiseries ext.	39 570,18 €		
	Serrurerie	27 550,20 €		
	Menuiseries int.	81 600,00 €		
	Cloisons - Peintures	93 647,18 €		
	Carrelages - Faïences	71 169,79 €		
	Electricité courants forts - faibles	57 095,00 €		
	Chauffage Plomberie Sanitaire Ventilation	171 624,54 €		
	<i>St total</i>	856 533,96 €	<i>Ss Total</i>	370 700,00 €
OPTION 1 Plus-value	<i>Isolation par l'extérieur</i>	47 144,02 €	<i>Certificat énergie</i>	11 255,00 €
	<i>Ss Total</i>	47 144,02 €		
Frais annexes	Diag. Amiante	2 855,40 €	FCTVA	100 000,00 €
	Etude charpente	3 840,00 €		
	CSPS	2 688,00 €		
	Publications	1 392,00 €		
	Bureau contrôle	7 800,00 €		
	<i>Ss Total</i>	18 575,40 €		
Maîtrise d'œuvre	<i>Magali Blachier Architecte 10,60 %</i>	102 554,40 €		
AMO	<i>Jean-Pierre Marielle</i>	8 400,00 €		
Mobilier	<i>Tables</i>	3 511,54 €		
	<i>Chaises</i>	11 968,80 €		
Total TTC dépenses	Avec option ITE	1 048 688.12 €	Total Recettes - Avec option ITE	481 955,00 €
RESTE A CHARGE COMMUNE		566 733.12 €		

Ce bilan ne tient pas compte des actualisations de prix des marchés de travaux (> 3 mois), ni des acquisitions complémentaires en matériel son/ lumière et cuisine (40 000 € environ – BP 2018)

Le taux de subventionnement de cette opération est très satisfaisant puisqu'il avoisine les 35 %.

328 - Parking des Ebénistes

DEPENSES		RECETTES	
Objet dépense	Réalisé		Payé 2017
Diagnostics amiante	12 426,20 €	Conseil Dep.	26 421,00 €
Désamiantage	44 674,00 €		
Démolitions	62 148,00 €		
Publications	1 448,34 €	FCTVA - Estimé	35 000,00 €
Relevés Topo	1 520,00 €		
Eclairage	6 295,02 €		
Banc	1 886,40 €		
Travaux	154 293,04 €		
Avenant n°1	4 339,18 €		
Avenant n°2	-1222,32		
TOTAL	283 468,68 €	TOTAL	61 421,00 €
Charge nette	222 047,68 €		

Travaux de voiries

Travaux	Dépenses
Rue de Mâcon et giration Centre - bourg	152 729.00 €
Chemin d'Adam	55 575.00 €
Chemin des Mûriers	14 371.00 €
TOTAL	222 675.00 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour 2017 se répartissent comme suit :

- FCTVA : 62 348 €
- Emprunts Salle des fêtes : 800 000 €
- Taxe d'aménagement : 25 450 €
- Participation Tennis : 150 000 €
- Subvention DETR Gendarmerie : 12 521 €

Soit un total de **1 050 319 €**. Le montant de la taxe d'aménagement est en baisse constante du fait de la révision du PLU en cours. Elle devrait sensiblement augmenter à partir de 2018, du fait de grosses opérations prévues et de l'application du Règlement National d'Urbanisme qui ouvre des possibilités de construction.

Les subventions de la salle des fêtes ont été intégrées dans les restes à réaliser pour 2018.

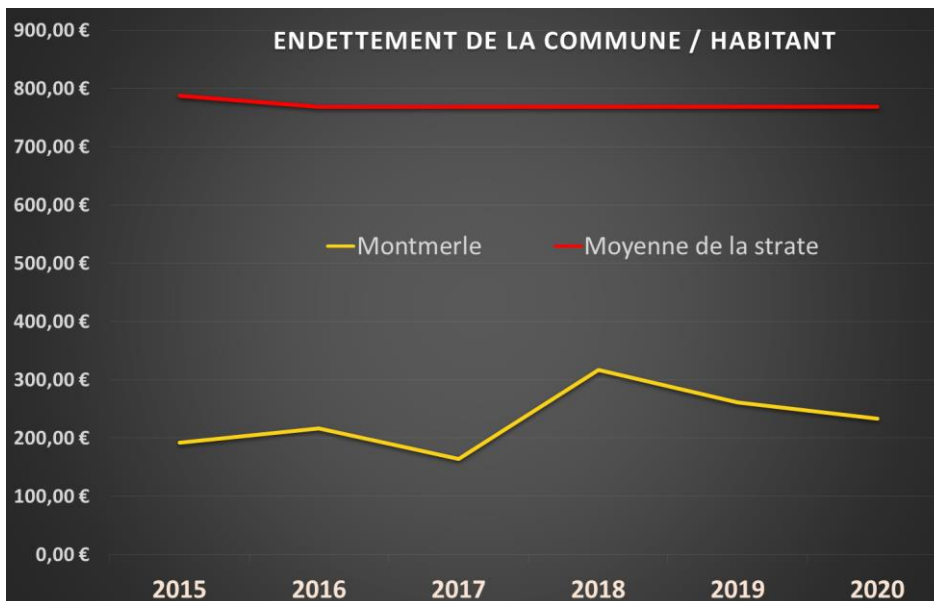
6. Situation de la dette de la commune

L'encours de la dette de la commune s'élève à **1 230 604.02 €** suite à la souscription du prêt à hauteur de 800 000 €, fin 2016.

Pour 2018, la **dette annuelle par habitant sera de 58 €** (226 304 €), contre 109 € pour les communes de même strate et 371 € / hab sur la dette totale contre 769 € pour les communes de la strate.

Le ratio de durée de remboursement de la dette est de 2,15 ans. (Dette / Caf brute)

Le niveau d'endettement de la commune reste très satisfaisant et va amorcer une courbe descendante avec l'échéance de 3 contrats en 2018. Sans emprunt nouveau, l'encours de la dette en 2019 sera de 1 012 379 € avec une annuité de 112 000 €.



L'évolution de la dette communale amorce une tendance plutôt favorable et permettra à la commune d'avoir recours à l'emprunt si elle le souhaite, sans se mettre en difficulté.

7. Prospective financière et investissements 2018 - 2020

Planification pluriannuelles d'investissements, période 2017 – 2020

CA 2017 + RAR 2018		BP 2018		BP 2019	BP 2020
Opérations récurrentes					
ADAP	50 351,00 €		287 000,00 €		
PLU SGEP	29 910,00 €				
Eclairage public – 3 ^{ème} Tr.	54 875,00 €	Entretien éclairages	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Travaux sur voiries	342 161,00 €		100 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Matériels et outillages	142 992,00 €		50 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €
Travaux sur bâtiments	8 383,00 €		75 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €
Ss Total	628 672,00 €		532 000,00 €	105 000,00 €	75 000,00 €
Equipements publics					
Ecoles	70 901,00 €	Moe Ecoles	300 000,00 €	2 700 000,00 €	
Salle des fêtes	1 031 749,00 €	Son / cuisine	40 000,00 €		
Terrains de tennis couverts	634 600,00 €				
Parking rue de Mâcon	230 407,00 €				
Maison de santé	177 522,00 €				
Ss Total	2 145 179,00 €		340 000,00 €	2 700 000,00 €	
Cadre de vie					
<i>Parking des Minimes</i>	0,00 €				
Parc Batellerie	1 884,00 €				
<i>Maison associative</i>	0,00 €	29 rue des Minimes	190 000,00 €		
Amélioration cadre de vie	69 333,00 €	Amélioration cadre de vie	20 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
Ss Total	71 217,00 €		210 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
Tourisme et patrimoine					
Médiathèque	0,00 €		10 000,00 €	5 000,00 €	
Opérations patrimoniales	30 000,00 €			10 000,00 €	
Développement touristique	35 672,00 €		10 000,00 €		
Castel de Valrose	30 781,00 €				
Ss Total	96 453,00 €		20 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
TOTAL	2 941 521,00 €		1 102 000,00 €	2 850 000,00 €	
TOTAL PLURIANNUEL	6 899 521,00 €				

Projet stoppé ou modifié

ADAP : L'évaluation de l'ADAP a été réalisée en 2015. Les services s'emploient à trouver les meilleures solutions pour réduire ces coûts, mais à ce stade il est plus prudent de reporter les sommes de l'étude dans le BP 2018.

Comme indiqué, l'équipe municipale n'a pas hésité à réajuster sa PPI pour tenir compte de ses capacités financières.

L'opération des écoles est un investissement très important sur la fin du mandat. Une autre stratégie pourrait consister à reporter ce projet sur le mandat suivant et de profiter de la capacité financière (CAF nette) pour désendetter totalement la commune à la fin du mandat.

Les recettes d'investissements potentielles – Prospective 2018 - 2020

CA 2017 + RAR 2018		BP 2018		BP 2019		BP 2020	
PRODUITS COURANTS							
Report exercice N-1	400 000,00 €						
Epargne nette	571 000,00 €		324 000,00 €		462 000,00 €		512 000,00 €
F.C.T.V.A	62 000,00 €		53 000,00 €		125 000,00 €		220 000,00 €
Taxe d'aménagement	25 000,00 €		30 000,00 €		35 000,00 €		35 000,00 €
Ss Total	1 058 000,00 €		407 000,00 €		622 000,00 €		769 000,00 €
SUBVENTIONS							
Salle des fêtes	370 000,00 €	Centre Bourg	18 000,00 €	Maison Assoc	15 000,00 €	Ecoles	400 000,00 €
Gendarmerie	12 521,00 €						
Tennis	150 000,00 €						
Parking	26 421,00 €						
Ss Total	558 942,00 €		18 000,00 €		15 000,00 €		400 000,00 €
CESSIONS FONCIERES							
Visionis	176 000,00 €	SCI Neptune	96 000,00 €	PLU	150 000,00 €		
		Maison de Santé	252 000,00 €	Bât Terreaux	50 000,00 €		
Ss Total	176 000,00 €		348 000,00 €		200 000,00 €		
TOTAL	1 792 942,00 €		773 000,00 €		837 000,00 €		1 169 000,00 €
TOTAL PLURIANNUEL	4 571 942,00 €						

Le potentiel de recettes est évalué avec le maximum de sincérité et avec des prévisions prudentes.

Cette prospective est une estimation qui retrace les principaux projets structurants de la politique municipale. Ils sont déterminés avec les éléments connus à ce jour mais qui sont susceptibles d'évoluer. Ils seront donc réajustés au fil des exercices budgétaires et calibrés selon les capacités financières de la collectivité et les évènements du moment

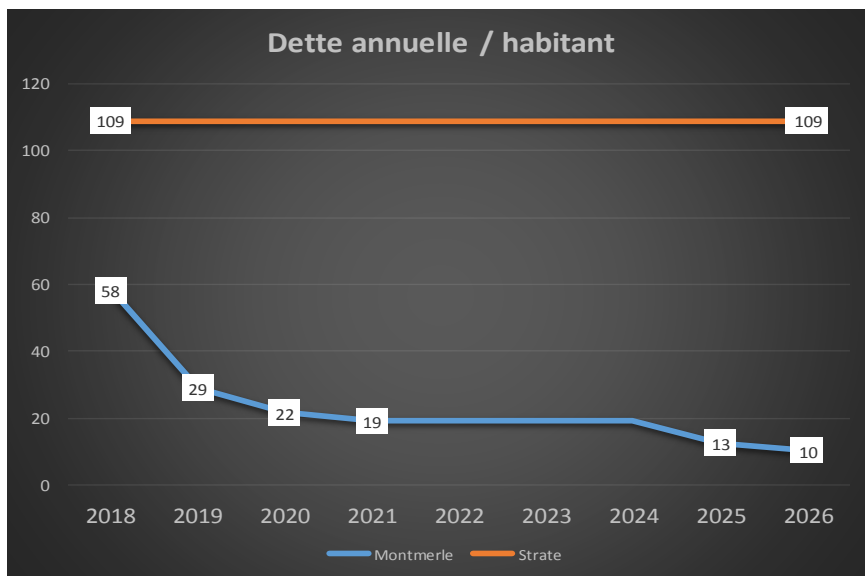
Synthèse prospective

PROSPECTIVE FINANCIERE 2017 - 2020			
Dépenses prévisionnelles	Montant estimé	Recettes prévisionnelles	Montant
Investissements PPI	6 898 521,00 €	Recettes prospectives	2 702 942,00 €
		Epargne nette	1 869 000,00 €
		Emprunt 2019 (2 400 000 € / 20 ans – 1,5 %)	2 326 579,00 €
TOTAL	6 898 521,00 €	TOTAL	6 898 521,00 €
		Epargne nette recalculée - (80 k € Kal + 2 x 35 k € î)	1 674 000,00 €
TOTAL	6 898 521,00 €		6 776 942,00 €

Le total final intégrant l'emprunt n'est pas totalement équilibré (*diff. de 121 579,00 €*), mais considérant les montants, celle-ci n'a pas d'incidence majeure à ce stade de la prospective, d'autant plus que l'emprunt de 2 400 000 € est basée sur une dépense totale d'investissement pour la tranche 1 des écoles, or il faudra intégrer un emprunt relais pour le FCTVA du programme estimé à **400 000,00 €** et qui tombera en 2021, atténuant ainsi le montant de l'emprunt prévu.

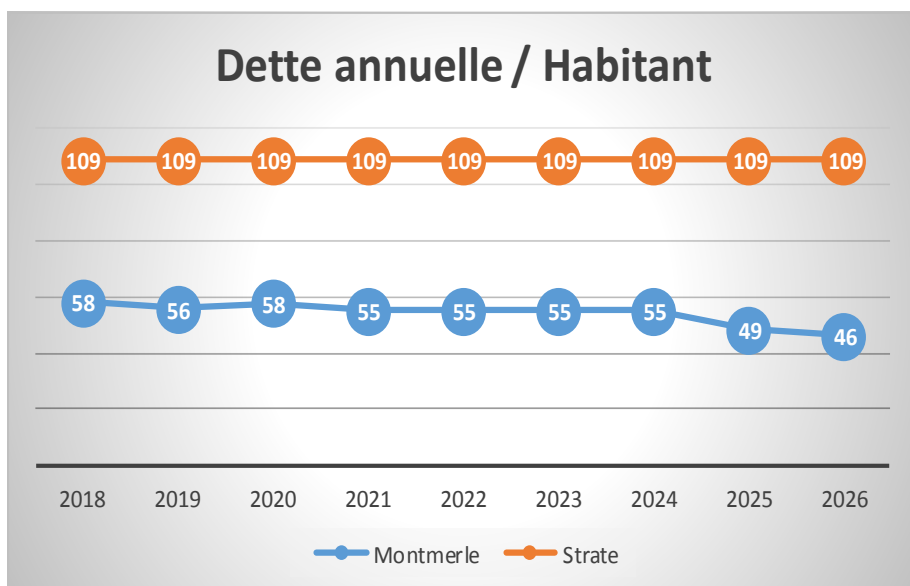
8. Prospective financière 2018 - 2026

Sans aucun emprunt.



Le graphique démontre une grosse inflexion de la dette en 2019, puis une seconde en 2024 (fin emprunt mairie).

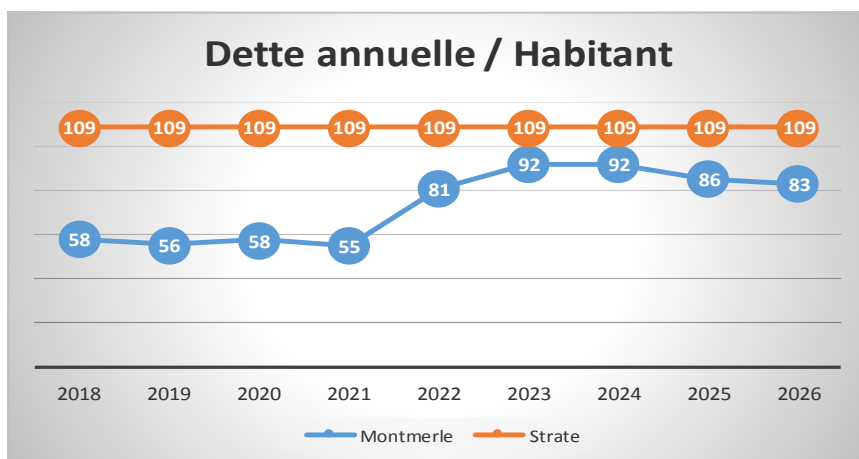
Evolution de l'annuité de la dette communale jusqu'en 2026 – Avec 1 emprunt école maternelle (2 400 000 € sur 20 ans à 1,5 %)



Le pic se situe en 2019. Le niveau d'endettement est satisfaisant et laisse les marges de manœuvre suffisantes à la collectivité pour lancer la seconde tranche ou porter d'autres investissements. Le graphique démontre que la tranche 1 de l'opération des écoles peut être financée par un emprunt sans mettre les finances communales en péril, tout en conservant un ratio d'endettement

inférieur à la moyenne de la strate.

Avec 2 emprunts Ecole maternelle et élémentaire en 2022 (2 400 000 € sur 20 ans – taux 1,8 %)



Le niveau d'endettement en 2022 / 2023 est plus conséquent, mais sur un seuil acceptable.

Les perspectives en fonctionnement sont difficiles à établir sur une période aussi longue, mais avec un rythme basé sur la période 2018 – 2022, ce financement est possible.

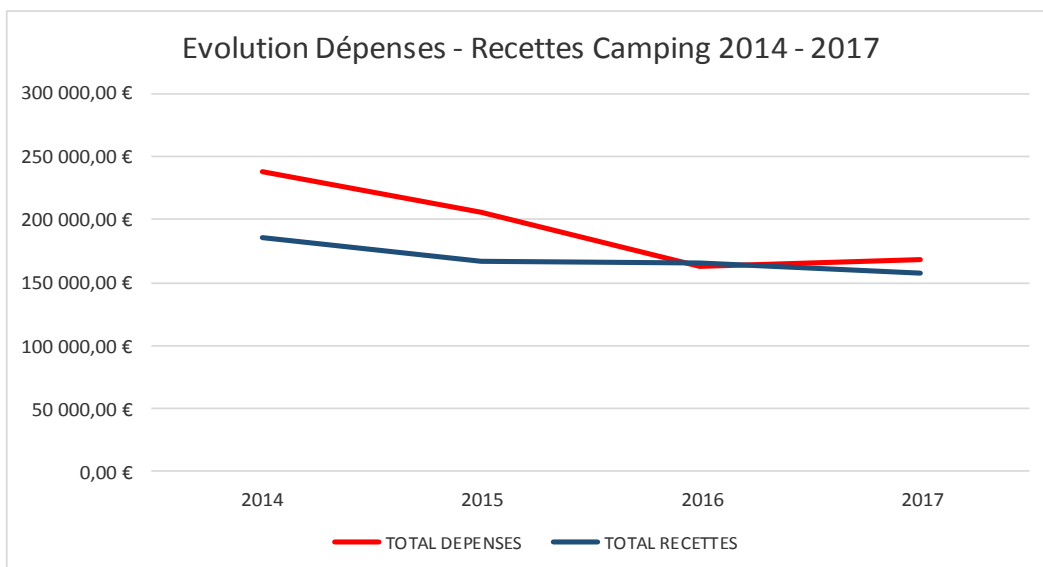
Toutefois, il obérerait fortement la capacité d'investissement de la commune, avec une annuité avoisinant les 350 000 € / an en 2023 – 2024, pour une capacité d'autofinancement (CAF Brute) d'environ 400 – 500 k € estimée.

9. Développement des projets touristiques

9.1 Camping Les Mûriers

La délégation de service public initiée en 2017, n'a pas abouti, le candidat ayant le potentiel financier pour le développer n'a pas souhaité remettre d'offre. La typologie de la clientèle lui semblait trop sectorisée et délicate à gérer depuis son siège, situé à 350 km.

La municipalité a nettement endigué les pertes de cet équipement depuis son arrivée en 2014.



On constate malgré tout que les dépenses atteignent actuellement un seuil incompressible, tandis que les recettes poursuivent leur diminution, liée à la perte de forfaits résidentiels (évolution de l'âge des clients).

Par conséquent la municipalité se trouve confrontée à un choix :

- Laisser la situation en l'état, en prenant le risque d'une fermeture de la structure à moyen terme, ou au moins une situation en déficit constant,
- Redynamiser le camping par un plan de développement ambitieux et réaliste.

Considérant l'historique de ce site et le potentiel touristique du territoire, les élus ont souhaité lancer un plan de développement sur 3 ans.

Celui-ci passera par les axes suivants :

- **Instauration d'une nouvelle politique commerciale et marketing**, avec l'inscription à des chaînes spécialisées,
- **Développement des HLL** pour offrir de nouvelles capacités d'hébergement, mais en exploitant au maximum les possibilités offertes par certains TO d'installer leur propres équipements sur place (sans acquisition par la commune).

Le projet complet sera présenté aux élus lors d'une commission générale. En tout état de cause, le plan de financement s'attache à inverser la courbe des dépenses et recettes, garantissant la pérennité du camping, lequel devrait être capable dans les prochaines années d'être exploité sans subvention du budget principal. La plus grosse subvention devrait intervenir en 2018, pour financer la mise en accessibilité du site (70 000 € estimés).

9.2 Le Castel de Valrose

La municipalité précédente avait accepté ce legs en 2012. Après 4 années administrativement laborieuses, la commune en a pris possession fin 2016.

La municipalité n'aurait jamais accepté ce bien, vecteur de dépenses pour la commune, avec notamment le versement d'une rente de 24 000 € / an à la mère du défunt et des charges de fonctionnement et d'entretien conséquentes.

Un projet d'hébergement touristique est en cours d'étude. La question est de savoir si la mise en exploitation de ce bâtiment permettra de contenir les dépenses, mais il ne devra pas les accentuer.

A ce stade, en maintien hors-gel, les charges fixes s'établissent ainsi :

DEPENSES FIXES ANNUELLES	MONTANT
Rente Mme Tournebize	24 000,00 €
Chauffage Gaz	1 500,00 €
Eau	1 000,00 €
Electricité	1 000,00 €
Entretien bâtiment	3 000,00 €
TOTAL	30 500,00 €

L'enjeu du projet d'hébergement touristique qui sera présenté aux élus, sera de déterminer si le résultat d'exploitation sera inférieur aux charges actuelles. Le nombre de chambres est un élément bloquant pour la dynamisation des recettes, et des travaux d'extension entraîneront une mise en accessibilité coûteuse du bâtiment, ce qui n'est pas obligatoire avec 5 chambres, comme actuellement.

Les simulations complètes seront présentées aux élus, qui pourront prendre leur décision.

Le cas échéant, un investissement de 100 000 € minimum est à prévoir pour les travaux, l'ameublement. La commune devra alors créer un second budget annexe en cours d'exercice.

Dans cette hypothèse la municipalité aura recours à l'emprunt, pour ne pas impacter les investissements communaux d'ici la fin du mandat.

Bien entendu, tous ces éléments seront débattus plus en détails dans les commissions thématiques ainsi qu'en conseil municipal lors des votes du budget.

10. Lexique

Dotation Globale de Fonctionnement : La dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

Dotation de Solidarité Rurale : la dotation de solidarité rurale s'adresse à l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants.

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Elle est due par les entreprises et les travailleurs indépendants à partir d'un certain chiffre d'affaires et est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise. Elle est affectée aux collectivités territoriales : les communes et leurs groupements, les départements et les régions. A la CCVSC pour le cas de notre territoire.

FCTVA : Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et en fonctionnement (travaux bâtiments et voiries) et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. En 2016, le taux est de 15, 761 %. Il est versé 2 ans après l'investissement réel.

Ressources fiscales : Elles comprennent principalement trois taxes et des prélèvements de moindre importance. Les trois taxes directes sont : la taxe d'habitation, payée par les particuliers et les entreprises ; la taxe sur le foncier bâti, payée par les propriétaires du terrain ; la taxe sur le foncier non bâti, également payée par les propriétaires du terrain ;

Dotations et participations : Il s'agit des contributions de l'Etat et des différentes collectivités territoriales (communauté de communes, département, région...).

Charges à caractère général : Elles comprennent l'ensemble des achats courants de la commune. (Fournitures, petits matériels, Etc.)

Charges de gestion courante : Ce terme englobe principalement les dépenses de subventions qu'attribue la commune, aux associations, au camping, au CCAS par exemple.

Intérêts : Il s'agit des intérêts bancaires que paye chaque année la commune pour les emprunts. Ils sont affectés en dépenses de fonctionnement.

Remboursement du capital : chaque année la commune rembourse le capital qu'elle a emprunté. Il est affecté en dépenses d'investissement.

Epargne de gestion : C'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses, avant le remboursement des intérêts bancaires et du capital.

Epargne nette : C'est l'épargne de gestion diminuée des intérêts bancaires et du remboursement annuel du capital des emprunts. Elle permet de connaître les capacités de la commune à affecter son épargne restante pour les dépenses d'investissement.

PPCR : Le dispositif Parcours Professionnels Carrière et Rémunérations est relatif au parcours professionnel, et en particulier aux rémunérations - salaires et primes - des agents publics français, a été créé par le décret n°2016-907 du 1er juillet 2016

TCFE : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

HLL : Habitations Légères de Loisirs

TO : Tours Opérateurs.